

gouvernement accorde maintenant ne correspondent pas à l'augmentation de 1957, mais il a pu comparer le chiffre de la première des cinq années en examinant le tableau de la page 8212 du hansard, montrant clairement que l'augmentation prévue pour la prochaine année financière sera de 128 millions de dollars.

L'hon. M. Pickersgill: Mais le ministre oublie que, pour obtenir cette augmentation, il faut s'en tenir à la formule de M. Harris pour les trois provinces de Québec, Manitoba et Saskatchewan, parce que sa nouvelle formule aurait des conséquences tellement fâcheuses pour ces provinces qu'il ne pourrait guère la leur appliquer puisqu'elle ne vaut même pas pour elles.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est qu'une partie de la nouvelle formule.

L'hon. M. Pickersgill: Mais les chiffres mêmes du ministre indiquent que tout ce qu'il a réussi à faire, depuis quatre ans qu'il est au pouvoir, ce fut de fournir 118 millions dont 18 vont à l'Ontario aux termes du présent bill. M. Harris, par une mesure adoptée en 1956 et entrée en vigueur en 1957, a augmenté ces paiements de 100 millions. Le ministre sait fort bien que la propagande dont son parti inonde le pays donne toujours les chiffres de 1956-1957 au lieu de 1957-1958 pour laisser la fausse impression que tout ce qu'accomplissait le dernier budget libéral a été fait par le gouvernement actuel.

L'hon. M. Fleming: Pas du tout!

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas que l'honorable député de Royal ait eu quoi que ce soit à voir à la mise au point de ce genre de propagande trompeuse. Cette propagande a été dénoncée à quelques reprises, dans cette enceinte, mais elle n'en continue pas moins de circuler à travers le pays, et elle ressemble, dois-je le dire, à d'autres formes d'exagération dans laquelle versent certains membres du gouvernement.

J'aimerais maintenant évoquer une ou deux choses qu'a dites le premier ministre hier après-midi. Je suis sûr que le ministre des Finances a dû trembler quand le premier ministre s'est aventuré dans le domaine de l'arithmétique, car si le ministre a quelque difficulté à additionner, le premier ministre pour sa part n'additionne jamais, mais multiplie toujours, de sorte que les résultats qu'il obtient par ses multiplications sont vraiment fantastiques.

Évidemment, il serait beaucoup trop long de rectifier toutes les erreurs de calcul qui se trouvaient dans le discours que le premier ministre a prononcé hier, et ce serait d'ailleurs inutile car, sans aucun doute, il s'empresserait d'en prononcer un nouveau qui

renfermerait autant d'erreurs renversantes. Je ne voudrais pas qu'on croie qu'en disant cela je tiens à suggérer autre chose que ceci, à savoir que le premier ministre ne s'intéresse pas aux détails; il s'intéresse à l'ensemble, mais même ses vues d'ensemble s'embrouillent quelque peu parfois, comme c'était certes le cas hier. D'après la page 9343 du hansard, le premier ministre aurait dit:

A notre avis, le régime actuel, qui se fonde sur les trois taux ordinaires d'imposition, d'après la moyenne des deux provinces les plus fortunées, n'est ni logique, ni pratique.

Voilà ce que le très honorable monsieur disait le 27 septembre 1961; mais il conviendrait, je crois, que la Chambre se rappelle ce qu'il disait le 25 juillet 1960:

Je désire, par ailleurs, établir très clairement au nom du gouvernement fédéral que, quelle que soit la décision qui sera prise en définitive, il faut sauvegarder le principe de la péréquation.

La péréquation, qui constitue le deuxième élément de l'entente, est un versement du gouvernement fédéral aux provinces en vue d'établir le revenu par tête provenant des trois impôts perçus aux taux normaux au même niveau que le rendement moyen par tête dans les deux provinces où le rendement par tête est le plus élevé.

Le 27 septembre, il a dit:

A notre avis, le régime actuel, qui se fonde sur les trois taux ordinaires d'imposition et sur la péréquation, d'après la moyenne des deux provinces les plus fortunées, n'est ni logique, ni pratique.

Eh bien! si c'était là les vues du premier ministre, pourquoi ne les a-t-il pas exprimées le 25 juillet au lieu de faire la promesse, à laquelle le ministre des Finances a souscrit, de maintenir la péréquation sur la base qu'il a alors décrite? Voici ce que le ministre des Finances disait à cette époque au sujet de la péréquation. C'est à la page 126 du compte rendu de la conférence fédérale-provinciale de 1960.

L'hon. M. Fleming: Il y a une différence entre formule et principe.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre a énoncé le principe ici. La formule ne peut être que le pourcentage de la péréquation, tandis que le principe constitue le fondement de la péréquation; or ce fondement, le premier ministre l'a bel et bien défini le 25 juillet 1960. Je crois qu'il n'y a aucun doute qu'alors, le gouvernement avait l'intention de maintenir ce principe. Mais quelque chose s'est produit plus tard qui l'a fait changer d'avis. Voyons un peu ce que le ministre des Finances a dit lors de cette conférence. On le trouvera à la page 126. Voici le texte en question:

Je crois que nous avons tous été ravis d'entendre exprimer des opinions presque unanimes en faveur du principe de péréquation, au sujet duquel le Premier Ministre a fait hier un exposé tellement